

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE401

présenté par

Mme Genevard, rapporteure et Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 9

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« permettant le développement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.